



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services déconcentrés

Question écrite n° 1347

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur les crédits mis à disposition de la DIREN de la région Provence-Alpes Côte d'Azur. Il lui demande de bien vouloir lui en indiquer le montant de ces cinq dernières années.

Texte de la réponse

La secrétaire d'État chargée de l'écologie est en mesure de fournir à l'honorable parlementaire les éléments suivants :

2005		2006		2007	
Autorisations engagement	Crédits de paiement	Autorisations engagement	Crédits de paiement	Autorisations engagement	Crédits de paiement
9 919 700	9 368 200	9 368 200	10 224 722	9 362 147	9 644 305

Le tableau ci-dessus rappelle les crédits mis à la disposition de la direction régionale de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur entre 2005 et 2007. Les années précédentes, 2003 et 2004, ne peuvent y être comparées. La région a été préfiguratrice de la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF), ce qui explique que les données en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sont communiquées à partir de 2005. Par ailleurs, à compter de 2005, une partie des crédits destinés à la politique de l'eau ont été inscrits dans un budget opérationnel de programme (BOP) couvrant l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée et géré par une autre DIREN. À compter de l'exercice 2006, les crédits affectés à la DIREN de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été précédés d'un dialogue de gestion pour déterminer les moyens financiers de ses BOP, puis ajustés en cours de gestion en raison des aléas rencontrés. Il a été ainsi procédé pour l'ensemble des DIREN.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1347

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4945

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1838